Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260321-26_34-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt six le vingt et un mars à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil sous la Présidence de Monsieur Philippe RIVOAL, le plus âgé des membres du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant Khalil BETTAL.

| | |
|---|---|
| Date de convocation : 17 mars 2026 | Nombre de conseillers en exercice : 19 |
| Date d'affichage : 17 mars 2026 | Nombre de conseillers présents : 15 |
| | Nombre de conseillers votants : 18 |

Présents : LE GALL Philippe, BRUN Annelise, CANTIN Alexandre, POMMEREUL Gaëlle, MOUTOUSSAMY Philippe, BILLAUD Audrey, SAVIN Jacky, MOREAUX Pascal, LESNE Angélique ,SCHWOB Sandrine, GORIEUX -LOUAPRE Anne-Lise, RIVOAL Philippe, THOUVENIN Ludovic, PICOIS Angélique, LOTTON Alexandre.

Absents excusés : DELANDHUY Matthieu (pouvoir à Brun Annelise), COURDE Vivian (pouvoir à Moutoussamy Philippe), GRAVELEAU Benjamin (pouvoir à Cantin Alexandre).

Absents non excusés : O'BEIRNE Lisa

POMMEREUL Gaëlle a été élue secrétaire de séance

## N°26-34 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire.
Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal d'élire cinq adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Le Conseil Municipal, délibère à l'unanimité pour que le conseil municipal comporte 5 adjoints.

Pour extrait conforme
Le Maire
Philippe LE GALL